



Rémunération mixte en maintien à domicile, soins palliatifs et santé mentale, c'est pour bientôt !

La FMOQ et le MSSS se sont entendus sur les modalités de la rémunération mixte pour les programmes de maintien à domicile, soins palliatifs et de santé mentale en CLSC. Il ne reste plus qu'à la RAMQ de fixer une date de mise en application, ce qui devrait nous être communiqué dans les prochaines semaines.

Mode mixte en soins à domicile et soins palliatifs

- Pour les médecins rémunérés à honoraires fixes, la rémunération mixte prévoit l'ajout de pourcentages des actes effectués.
- Pour les médecins à tarif horaire, ils bénéficient d'un forfait horaire de 57.12 \$ auquel s'ajoute un pourcentage plus important des actes.

Les modalités fines de facturation du mode mixte en soins à domicile et soins palliatifs seront communiquées ultérieurement.

D'ores et déjà, nous savons que des actes spécifiques sont prévus dans la nomenclature de ces secteurs à savoir, entre autres, l'évaluation médicale globale d'un patient complexe, les visites de suivi et celles effectuées en urgence, les échanges interdisciplinaires avec les proches des patients. Des échanges téléphoniques avec le personnel du programme de soutien à domicile sont également prévus.

Mode mixte pour le programme de santé mentale

Le mode mixte en santé mentale diffère :

- Pour le médecin rémunéré à tarif horaire, il conserve sa tarification horaire à laquelle s'ajoutera un pourcentage plus faible des actes qu'il effectuera.
- Pour le médecin à honoraires fixes, il maintient ses honoraires auxquels s'ajoutent un pourcentage des actes.

Pour ce programme aussi, la FMOQ et le MSSS ont convenu d'actes spécifiques notamment la visite de prise en charge ainsi que le suivi psychiatrique, l'examen physique du patient lors d'un suivi psychiatrique, de même que les échanges interdisciplinaires entre les intervenants de santé mentale sur une base de temps. Un acte de psychothérapie est également prévu et l'intervention clinique demeure facturable.

La suite...

Une fois la date de mise en vigueur déterminée nous vous la communiquerons sans tarder. S'ajoutera une infolettre de la R.A.M.Q. qui vous expliquera les tenants et aboutissants de cette rémunération mixte pour ces programmes.

Il s'agit, pour les médecins concernés, d'un aboutissement heureux à la suite d'un travail colossal réalisé par la permanence de la FMOQ pour arriver à un mode de rémunération cohérent avec leurs pratiques.

Inscription de nouveaux patients : On ne lâche pas !!

Les médecins de CLSC poursuivent leurs efforts pour l'inscription de nouveaux patients que ce soit en CLSC ou en CLSC-cabinet pour ceux qui ont une pratique mixte en première ligne.

Le GAMF s'améliore avec le temps : un important travail d'épuration et de validation de coordonnées rend plus facile la prise de rendez-vous.

Les attributions particulières pour les coordonnateurs sont à la hausse, à la satisfaction des médecins.

De concert avec les mesures mises en place dans les DRMG, votre association vous encourage à poursuivre vos efforts pour assurer à un plus grand nombre de patients en attente sur les GAMF un médecin de famille dans les prochains mois.